AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0338
FR0000052904-FS0150

4 mars 2014

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KINDY

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 mars 2014, complété par un courrier reçu le 4 mars 2014, M. Joël Pétillon a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2014, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JP Investissements qu'il contrôle, les seuils de 20% des droits de vote, 15% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société KINDY et détenir, directement et indirectement, 192 294 actions KINDY représentant 378 160 droits de vote, soit 6,86% du capital et 11,57% des droits de vote de cette société[1], répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Investissements	185 866	6,63	371 732	11,37
Joël Pétillon	6 428	0,23	6 428	0,20
Total Joël Pétillon	**192 294**	**6,86**	**378 160**	**11,57**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société KINDY[2].

A cette occasion, la société à responsabilité limitée JP Investissements (37 rue des Bonnetiers, 60220 Moliens) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 février 2014, les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% du capital de la société KINDY.

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 801 450 actions représentant 3 268 849 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 22 janvier 2014 sous le n° 14-021.